ST. CÉLESTIN, le 15 Mars 1866.

Mon cher Monsieur,

La présente est pour vous informer qu'à une réunion de plusieurs membres du clergé tenue à St. Christophe le 1er. courant, il a été résolu en comité de prendre des mesures pour faire imprimer en volume le travail de M. le Grand-Vicaire LAFLÈCHE, publié sur le *Journal des Trois-Rivières* sous le titre de **Quelques Considérations.** Ayant été chargé par mes confrères de faire les démarches nécessaires pour s'assurer si on pourrait, et comment on pourrait exécuter ce projet, je me suis tout d'abord adressé à Sa Grandeur Mgr. l'Evêque du Diocèse, qui a accueilli le projet avec la plus grande bienveillance, et a promis d'approuver cet ouvrage. Puis j'ai soumis nos idées à M. le Grand-Vicaire Laflèche qui a volontiers donné son consentement et promis son appui.

Alors je me suis mis en rapport avec un établissement d'imprimerie dont j'ai obtenu les propositions suivantes :

1° Le volume sera de format *in*-12, texte *Pica*, et contiendra environ 300 pages.

2° A moins d'une demande spéciale, il sera relié comme le *Devoir du Chrétien.*

3° L'édition sera tirée à 3,000 exemplaires.

4° Chaque volume coûtera UN CHELIN. Ce prix exclut de lui-même toute idée de spéculation.

5° L'ouvrage pourrait être livrée vers la fin de Mai, et coûtera $600.

Le 14 courant, dans une nouvelle réunion tenue à St. Christophe, j'ai fait rapport à mes confrères du résultat de mes démarches; sans hésitation aucune, nous avons tous ensemble résolu de nous mettre à l'œuvre, sans plus retarder.

Après avoir discuté avec soin les moyens d'exécuter promptement et facilement notre projet, nous nous sommes décidés en faveur du mode d'organisation qui suit, que l'on m'a prié de vouloir bien communiquer à MM. les Membres du Clergé.

Il y a dans le Diocèse des Trois-Rivières 61 curés ou missionnaires; disons, en chiffres ronds ; 60.

3,000 volumes placés dans 60 paroisses, donnent 50 volumes à placer dans chaque paroisse du Diocèse; ce qui exige de la part de chaque paroisse une souscription de $10.

Mais comme un égal nombre de volumes ne peut pas être requis dans toutes les paroisses, nous avons proposé de diviser les paroisses en trois classes, *petites, moyennes* et *grandes.*

Dans les grandes paroisses, on placerait 75 volumes ;—dans les moyennes, 50 vols.—et dans les petites, 25 vols.

Pour éviter une trop grande complication, et partant des dépenses dans la manière d'écouler l'édition, nous avons résolu de faire faire l'édition au compte du Clergé du Diocèse des Trois-Rivières ; en d'autres termes, le clergé du Diocèse, dans la personne des curés ou missionnaires, se rendra responsable de la somme de $600, prix de l'édition, chacun d'eux pour la part afférente à sa desserte ; ce sera leur affaire de la retirer, d'une manière ou d'une autre.

Le curé ou missionnaire transmettra à M. le Grand-Vicaire Olivier Caron, le billet ci-inclus après l'avoir signé et timbré ; et ce monsieur sera le caissier du Clergé dans cette œuvre.

Comme MM. les Membres du Clergé qui ne sont ni curés ni missionnaires ont le même intérêt que nous dans le succès de cette entreprise, qui est de procurer la gloire de Dieu, nous les invitons bien particulièrement à unir leurs efforts aux nôtres, et nous les prions instamment de vouloir nous honorer de leur souscription, pour un nombre de *cinq à dix exemplaires,* et plus s'ils le désirent.

Voici maintenant en quelle manière nous entendons trouver dans nos paroisses le montant que nous aurons souscrit ; nos éléments pécuniaires sont :

1° Les bibliothèques paroissiales ;

2° Les commissaires d'écoles, pour donner des récompenses aux examens prochaines ; les volumes seront prêts alors ;

3° Récompenses aux cathéchismes ;

4° Vente aux particuliers dans les paroisses.

5° Enfin dons par le curé ; le curé ne ferait alors rien de plus que certaines gens qui travaillent dans un autre but sous la direction des sociétés bibliques.

Dans tous ces calculs nous n'avons pas tenu compte des déficits inévitables en pareil cas, mais nous les avons prévus, et voici comment nous espérons obvier aux inconvénients de ce genre.

1° Par les souscriptions des membres du clergé qui ne sont ni curés ni missionnaires ;

2° Par une vente plus ou moins étendue mais certaine dans les autres diocèses.

3° Par le patronage des maisons d'éducation qui pourront le donner en récompense.

Il nous a semblé qu'il ne faut qu'un peu de bonne volonté dans le clergé pour assurer le succès de cette entreprise; et nous ôsons espérer qu'elle ne fera pas défaut. L'ardeur que mettent les ennemis de Dieu à répandre leurs infâmes doctrines parmi le peuple, ne nous trouvera pas insouciants dans un moment où il se présente une si bonne occasion de les combattre à si peu de frais et d'une manière si efficace.

Ce livre, dans son entier, ne sera pas compris de tout le monde, sans doute, mais du moins la classe instruite le comprendra; la classe moins instruite le comprendra en beaucoup d'endroits, et le bien se fera parmi elle dans une certaine mesure.

Si vous daigner honorer nos efforts de votre charitable concours, veus voudrez bien adresser votre réponse à M. le Grand-Vicaire Olivier Caron dans le délai le plus court possible, afin que nous puissions mettre le livre sous presse immédiatement.

Veuillez bien me croire,
Mon cher Monsieur,
Votre très-dévoué serviteur et confrère,

C. MARQUIS, Curé de St. Célestin.
Secrétaire du Comité.

Vu et Approuvé.
† **Th. Ev. Trois-Rivières.**

Louis Lafièche, Ptre., V.-G. **Chs. Ol. Caron, Ptre., V.-G.** **Ths. Caron, Ptre., V.-G.**

N. B.—On peut se procurer des timbres à chaque Bureau de Poste.

le **1866.**

Je promets de payer à M. le Grand-Vicaire **Olivier Caron,** *aux Trois-Rivières, la somme de*

étant ma souscription en faveur de la publication du travail de M. le Grand Vicaire LAFLÈCHE, *intitulé* QUELQUES CONSIDÉRATIONS.

La dite somme payable comme suit: la moitié le premier de Mai prochain; et l'autre moitié le premier Juin, aussi prochain.

Au moyen de cette souscription j'aurai droit au nombre de exemplaires du dit ouvrage.

St, Célestin, le 17 Mars, 1866.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une circulaire publiée dans le Diocèse des Trois-Rivières au sujet d'une œuvre qui intéresse au plus haut dégré tous les amis du bien. Vous verrez qu'il s'agit de faire imprimer sous forme de livre un ouvrage qui a acquis dans ce pays une estime bien méritée.

Le clergé du Diocèse des Trois-Rivières en se chargeant de cette publication n'a pas eu l'idée de limiter le bien qu'il a droit d'en attendre ; c'est une œuvre essentiellement catholique.

Si vous croyez devoir profiter des avantages immenses que doit nécessairement produire notre entreprise, veuillez bien s'il vous plait, en informer M. le Grand-Vicaire OL. CARON, en la manière exprimé dans la circulaire ci-jointe.

Le nombre d'exemplaires sera bâsé sur les demandes qui auront été transmises d'ici au commencement du mois prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur et confrère,

C. MARQUIS, Ptre.

Secrétaire du Comité.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHEQUE